

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUGNAC ET
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en
fonction :
19**

**Nombre de conseillers
présents :
19**

**Nombre de votants :
18**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 JUIN à 20 heures 00

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire

Membres présents : Mmes ABADIE Nathalie, BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, FILATRIAU Amélie, LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, LESCOASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

Était excusée : DUFAU Sidonie

Date de convocation : 4 juin 2020

Ordre du jour

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Fixation du montant des indemnités Maire et adjoints ;
2. Délégations d'attribution et de fonctions
3. Composition des commissions municipales ;
4. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs ;
5. Présentation du projet terrain multisports – engagement de la commune.

0 - Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur SCHWOB Paul est nommé secrétaire de séance

1 - Fixation du montant des indemnités Maire et adjoints :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de fixer le montant des indemnités Maire et adjoints. Il rappelle la délibération du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 4.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires, adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant qu'à compter du 29 décembre 2019, l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 modifie les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui revalorisent les indemnités des élus dans les communes de moins de 3 500 habitants ; la hausse applicable pour la commune sera de 20%.

Considérant que, désormais, pour une commune de 1597 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6%,

Considérant que pour une commune de 1597 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Décide, avec effet au 23 mai 2020,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, et des adjoints comme suit :

- Maire : 36,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 12,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 12,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} Adjoint : 12,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} Adjoint : 12,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

2 - Délégation d'attribution et de fonctions :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du sursis à statuer sur les délégations de fonctions. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

3 - Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des différentes commissions communales prévues. Celles-ci sont au nombre de 10.

Après discussions, le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des finances
- 2 - Commission de gestion du personnel
- 3 - Commission du service technique et organisation travaux – bâtiments matériel – recollement – sécurité voirie – urbanisme – accessibilité personnes handicapées
- 4 - Commission des affaires scolaires
- 5 - Commission agriculture – forêt – environnement cadre de vie – cimetière
- 6 - CCAS
- 7 - Commission information – communication - vie associative
- 8 - Commission appel d'offres
- 9 - Commission armée – défense
- 10 - Commission médiation – PCS

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission des finances : **ROCHETEAU Sylvia**, ABADIE Nathalie, BERGERAS Alain, BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUBE Karine, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, FILATRIAU Amélie, LAPORTE Corinne, LENTATI Daniel, LESCOASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel, MILLOT Patricia, SCHWOB Paul, WOIRGARD Karine

2 - Commission de gestion du personnel : **LAPORTE Corinne**, ABADIE Nathalie, BIDOUBE Karine, MERIGUET Emmanuel, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia

3 - Commission du service technique et organisation travaux – bâtiments matériel – recollement – sécurité voirie – urbanisme – accessibilité personnes handicapées : **DAMESTOY Michel**, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, LAPORTE Corinne, LENTATI Daniel, LESCOASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel, ROCHETEAU Sylvia, SCHWOB Paul

4 - Commission des affaires scolaires : **ABADIE Nathalie**, BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUBE Karine, FILATRIAU Amélie, MILLOT Patricia

5 - Commission agriculture – forêt – environnement cadre de vie – cimetière : **CHICOYE Jean-Marie**, ABADIE Nathalie, CAMIADE Régis, FILATRIAU Amélie, LAPORTE Corinne, LENTATI Daniel, LESCOASTREYRES Thierry, ROCHETEAU Sylvia, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul

6 - CCAS : **BERGERAS Alain**, LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, CAMIADE Régis

Concernant cette Commission, Monsieur le Maire rappelle que conformément à la législation en vigueur, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire, comprend en **nombre égal**, de membres élus en son sein et de membres nommés par le Maire. Le nombre des membres du Conseil d'Administration sera fixé par délibération lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Quelques noms sont proposés : Bernadette COUTEILS, Hélène DANGOUMAU, Cosette FÉLIX, Mariette GODET, Christelle HAITZAGUERRE, Michèle MOTHES, Maryse PÉDELACQ et Maïté TORTIGUE. Ces personnes seront contactées pour savoir si elles veulent bien adhérer à cette Commission.

7 - Commission information – communication – vie associative : **CAMIADE Régis**, DAMESTOY Michel, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, BESTAVEN Marie-Laure, MERIGUET Emmanuel

8 - Commission appel d'offres : **BERGERAS Alain**

Membres titulaires : DAMESTOY Michel, ABADIE Nathalie, MERIGUET Emmanuel

Membres suppléants : ROSSIT Franck, CHATEAU Luc, LENTATI Daniel

9 - Commission armée – défense : **ROSSIT Franck**, ROCHETEAU Sylvia

10 - Commission médiation – PCS : **LAPORTE Corinne**, ABADIE Nathalie, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, BESTAVEN Marie-Laure

4 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire donne lecture des différents syndicats auxquels la commune doit adhérer. Il convient donc de désigner des délégués titulaires et suppléants.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal désigne conformément aux statuts de chaque syndicat :

- SIVU des Chenaies et des Peupleraies de l'Adour :
Titulaire : CHICOYE Jean-Marie
Suppléant : ABADIE Nathalie
- SYDEC (compétence énergie, électricité)
Titulaire : DAMESTOY Michel
Suppléant : ROCHETEAU Sylvia
- Syndicat mixte de l'ALPI
Titulaire : SCHWOB Paul
Suppléant : MILLOT Patricia
- Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL)
Titulaire : DAMESTOY Michel
Suppléant : LAPORTE Corinne
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Titulaire : DAMESTOY Michel
Suppléant : BESTAVEN Marie-Laure

Monsieur le Maire sera chargé d'informer l'ensemble des syndicats de la nomination des différents représentants communaux.

5 – Présentation projet du terrain multisports – engagement de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs CAMIADE Régis et DAMESTOY Michel, afin de présenter le projet du terrain multisports à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ces derniers rappellent à l'assemblée que le projet présenté dans le cadre du budget participatif citoyen organisé par le Conseil Départemental des Landes, projet numéro 6504, a été retenu.

Les devis présentés dans le cadre de ce projet sont de l'ordre de 65 000 €. Il est rappelé au Conseil Municipal que les aides apportées dans le cadre de ce budget participatif sont de 80%.

Monsieur CAMIADE Régis présente des projets de plans pour l'implantation du projet. Le terrain multisports sera sur un terrain de tennis, situé le long de la voie ferrée, et une aire de jeux pour les plus petits sera sur un terrain enherbé.

A ce jour, un seul devis a été reçu, et celui-ci ne remplit pas tous les critères demandés. D'autres entreprises vont être sollicitées rapidement.

Messieurs DAMESTOY Michel et CAMIADE Régis sont questionnés par des conseillers municipaux, et ils apportent des précisions sur le projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dès le lancement du projet, une avance sera apportée par le Conseil Départemental des Landes.

Afin d'obtenir cette aide, la commune doit devenir co-financeur du projet. Pour cela, la commune doit s'engager dans le projet, et signer une convention avec le Conseil Départemental des Landes.

Monsieur le Maire soumet donc au vote de l'assemblée l'engagement de la commune sur ce projet.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'engager sur ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

6 – Information sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DAMESTOY Michel, qui dresse le bilan de tous les travaux réalisés depuis la mi-mars.

Pour ce qui est des travaux réalisés par des entreprises

- **STATION D'EPURATION** => écoulement anormal de la lagune :

Le SYDEC a été averti – les travaux seront réalisés le 04 juin.

- **STATION D'EPURATION** => une branche est tombée sur l'alimentation électrique :

ENEDIS a été informé – l'élagage va être réalisé rapidement.

- **EXTENSION STATION D'EPURATION :**

Dates probables => Début des travaux d'extension de la station : fin 2020 – Mise en service de l'extension : fin 2021 // Réunion à caler avec le SYDEC pour ces travaux.

- **ECOLE ELEMENTAIRE** => volets rdc (sécurisation des locaux) :

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 4 février 2020, les travaux de sécurisation de l'école avec le changement des volets a été prévu dans le cadre du dossier DETR. Le rendez-vous technique est fixé au 02 juin pour prise de mesures et réactualisation de devis. Travaux à planifier dès réception du devis.

- **SALLE POLYVALENTE** => couverture toit plat :

Rendez-vous technique le 02 juin pour prise de mesures et établissement du devis. Travaux à planifier dès que possible, durant les vacances scolaires, période durant laquelle la salle est inutilisée.

- **SALLE POLYVALENTE** => plâtrerie vestiaire BLAC et bar :

Rendez-vous technique prévu pour réactualisation du devis. Travaux à planifier également dès que possible.

- **SALLE POLYVALENTE** => peinture vestiaire BLAC et bar :

Rendez-vous technique prévu pour réactualisation du devis. Travaux à planifier également dès que possible.

- **SALLE POLYVALENTE** => plafond vestiaire visiteur (amélioration thermique) :

Rendez-vous technique en prévision pour réactualisation du devis.

- **SALLE POLYVALENTE** => rénovation douches vestiaire visiteur :

Rendez-vous technique en prévision pour réactualisation du devis.

- **SALLE POLYVALENTE** => éclairage salle :

Rendez-vous technique en prévision pour réactualisation du devis.

- **BODEGA** => rénovation toiture :

Rendez-vous technique le 02 juin pour prise de mesures et établissement du devis afin de réaliser un estimatif financier global concernant la rénovation de la bodéga.

- **ALLEE DES MARRONNIERS** => abattage de sécurité :

Un arbre dépérissant sur le bord de la voie publique -- Rendez-vous technique prévu pour établissement du devis et abattage au plus tôt.

- **LIGNE HTA 63.000 V** => rénovation ligne avant remise en service :

Courrier arrivé en mairie informant du début des travaux prévus le 15 juin 2020 d'une durée de 1 mois.

- **FAUCHAGE CAGD** => planning annuel :

Fauchages prévus sur la commune les semaines 25–26 (juin) – 32 (août) – 37–38 (septembre) – 53-01 (décembre-janvier).

TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES

- 2 agents ont repris leur activité par alternance depuis le 14 avril 2020.
- Reprise du travail en binôme et en alternance depuis le 27 avril 2020.

Durant la période de confinement, principalement de l'entretien des espaces verts : Bourg, Salle polyvalente, cimetière, différents ronds-points + installation du portail d'entrée à l'école élémentaire + accompagnement d'entreprise intervenant sur la salle polyvalente.

- Reprise du travail avec l'effectif complet le 11 mai 2020.

Préparation des écoles pour la rentrée + entretien espaces verts + préparation salle pour distribution des masques + fleurissement

- **SALLE POLYVALENTE** => Nettoyage des sols vestiaires, nettoyage abords de la salle et pose d'une serrure pompier suite à vandalisme, Remplacement éclairage extérieur détérioré.
- **ECOLE ELEMENTAIRE** => Intervention plomberie réalisés.
- **VOIRIE** => Repose panneau indication de rue, Repose panneau vitré de l'abribus des Hauts de Cambran.

Monsieur CHICOYE Jean-Marie informe de l'intervention du Syndicat du Luy afin d'enlever un arbre tombé sur le Luy.

Madame FILATRIAU Amélie signale un défaut de signalisation suite à une végétation envahissante sur un panneau d'entrée de village. Les services techniques se rendront sur place afin de constater cela.

Madame ABADIE Nathalie interroge sur la réalisation d'éventuels travaux à l'école maternelle, à savoir la peinture d'une classe, et remédier à une forte humidité présente dans le dortoir des petits.

7 - Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception des travaux du Lotissement du Pin, avec les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Un point sera également fait sur l'ensemble des routes communautaires de la commune.

- Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de la Préfecture afin de mettre à jour le service d'alerte de la commune. Le service de Téléalerte permet à la Préfecture de diffuser rapidement des messages d'alerte SMS, vocaux et courriels en cas de risques ou de crises. Il convient donc de mettre à jour les coordonnées et numéros de téléphones des différents contacts de la Mairie à joindre en cas d'alerte. Après discussions, Monsieur le Maire inscrit les membres du Conseil Municipal qui seront joints en cas d'alerte de risques ou crises.

- Monsieur CAMIADE Régis informe la commission associations de la tenue de la réunion avec les différentes associations communales, début juillet 2020. Une réunion de préparation avec les élus membres de cette commission aura lieu très rapidement.

- La prochaine réunion de la commission finances sera organisée le mardi 23 juin, en vue de la préparation du budget primitif 2020 qui doit être voté avant la fin du mois de juillet 2020.

- Monsieur le Maire évoque la réunion qui s'est tenue le mardi 9 juin après-midi avec les services de l'ALPI. Cet entretien, auquel Monsieur SCHWOB Paul a participé en tant que représentant de la commune à l'ALPI, a permis de faire un point précis sur les différents contrats liant la commune au syndicat. Des devis ont été demandés en vue d'obtenir des prestations complémentaires.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la concession de chasse à la palombe de Monsieur LOUME Henri étant arrivée à échéance, il convient de procéder au renouvellement de celle-ci. Le projet de convention d'occupation des terrains a été rédigé par les services de l'Office Nationale des Forêts. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée de 9 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h45 et ont signé au registre les membres présents